

DONNER DES ARMES À L'ACIER : ACCOMPAGNER LA MUTATION D'UNE FILIÈRE STRATÉGIQUE

LES TRAVAUX DE LA MISSION

55

personnes entendues au Sénat, lors d'auditions et à l'occasion de 3 tables rondes réunissant État, industriels et syndicats,

11

sites industriels visités sur tout le territoire (ArcelorMittal, Ascoval, Ugitech, etc.),

1

déplacement auprès de la Commission européenne à Bruxelles.



LE CONSTAT

La France n'est plus que le **15^e sidérurgiste mondial**, ne représentant que **1% de la production**, et ne dispose plus d'aucun champion national.

- **La filière sidérurgique est pourtant stratégique pour de nombreuses filières aval** et demeure compétitive, bien que fortement dépendante pour ses approvisionnements.
- **Elle est toutefois structurellement mondialisée, très fragmentée et concentrée** ; très capitalistique et opérant à marge réduite.

7 PRIORITÉS D'ACTION ET 30 PROPOSITIONS

UNE ORGANISATION PLUS EFFICIENTE DE LA FILIÈRE SIDÉRURGIQUE



1. Améliorer l'échange d'information entre les entreprises de la filière sidérurgique et le comité stratégique de filière (CSF) Mines et métallurgie, afin de mieux prendre en compte les spécificités des PME et des ETI du secteur dans les travaux du CSF.



2. Veiller à mieux intégrer les filières utilisatrices d'acier et la filière de recyclage de l'acier aux travaux du comité stratégique de filière Mines et métallurgie, afin d'anticiper l'évolution des besoins et d'améliorer l'articulation de la chaîne de valeur industrielle de l'amont à l'aval.



3. Valoriser au niveau européen l'approche française des filières et des projets structurants, afin d'encourager leur prise en compte et leur intégration par les politiques de l'Union européenne.

DONNER À L'ACIER FRANÇAIS DE NOUVELLES ARMES DANS LA COMPÉTITION INTERNATIONALE



6. Maintenir, au sein des instances internationales, telles que l'OCDE et le G20, le dialogue avec la Chine au sujet de la réduction des surcapacités mondiales d'acier, dans l'objectif d'une rationalisation des capacités les plus obsolètes et polluantes, et d'une stabilisation des prix.



7. Doter la Commission européenne de nouveaux moyens d'action et d'investigation, afin d'empêcher le contournement par des États tiers des mesures antisubventions et anti-dumping applicables à l'acier.



8. Procéder rapidement à un réexamen de l'ensemble des mesures de défense commerciale mises en œuvre par l'Union européenne, qui s'avèrent aujourd'hui insuffisantes pour assurer une protection efficace des sidérurgistes européens, et modifier en conséquence leur calibrage et leur ciblage.

AMÉLIORER L'IMAGE DE LA SIDÉRURGIE POUR ATTIRER LES COMPÉTENCES



4. Pérenniser le financement des dispositifs de recherche sur la métallurgie numérique.



5. Développer un campus des métiers et des qualifications autour de la filière sidérurgique afin de mieux faire connaître cette filière et la rendre repérable et identifiable.

ACCOMPAGNER L'ADAPTATION DE LA FILIÈRE AUX EXIGENCES DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



9. Inviter la Commission européenne à inscrire la mise en place d'une « taxe carbone » aux frontières de l'Union européenne au sein de ses priorités politiques pour la nouvelle mandature.



10. Sanctuariser le crédit d'impôt recherche dans son périmètre actuel, tout en conditionnant son bénéfice à un maintien d'activité sur le territoire national pendant au moins cinq ans afin de mettre un terme à des comportements de pure optimisation fiscale menés par certains groupes, notamment étrangers.

7 PRIORITÉS D'ACTION ET 30 PROPOSITIONS



bpifrance

11_ Mettre en place un prêt « Transition énergétique » porté par Bpifrance afin de faciliter le financement d'investissements immatériels voire des investissements corporels dans le secteur industriel, en particulier dans la filière sidérurgique.

FAVORISER LE RECYCLAGE DE LA FERRAILLE



16_ Préserver un réseau dense d'aciéries électriques afin d'optimiser le recyclage de la ferraille et de participer au développement de l'économie circulaire, riche en emplois non délocalisables et plus respectueuse de l'environnement.



12_ Défendre, dans le cadre des prochaines négociations sur le programme Horizon Europe, une position visant à prévoir explicitement que les résultats des recherches financées en partie par des fonds européens soient bien exploités au sein de l'Union européenne.



17_ Imposer une vision transversale du recyclage de l'acier, qui doit irriguer toutes les filières industrielles, notamment les filières à responsabilité élargie des producteurs.

CONFORTER LES DISPOSITIFS À DESTINATION DES ENTREPRISES DE LA FILIÈRE LES PLUS CONSOMMATRICES D'ÉNERGIE



13_ Conforter expressément le budget alloué pour les années 2019 et 2020 à la "compensation carbone" afin d'apporter la visibilité nécessaire aux industriels concernés.



18_ Créer un centre d'expertise du recyclage associant tous les acteurs du recyclage afin d'approfondir les conditions de recyclabilité réelle des produits contenant de l'acier.



14_ Défendre auprès de la Commission européenne le maintien de la méthode de calcul actuelle de la « compensation carbone » à partir de 2021.



19_ Développer l'écoconception en intégrant l'amont (la filière sidérurgique) pour concevoir des produits plus facilement recyclables.



15_ Assurer la compatibilité juridique des dispositifs visant à réduire le coût d'approvisionnement en électricité des industriels les plus consommateurs d'énergie, actuellement en discussion avec la Commission européenne, afin d'apporter la visibilité dont ont besoin les industriels.

7 PRIORITÉS D'ACTION ET 30 PROPOSITIONS

METTRE EN PLACE UN ACCOMPAGNEMENT STRATÉGIQUE
À TOUS LES NIVEAUX DE L'ACTION PUBLIQUE



20. S'assurer, au niveau européen, que la France soit force de proposition pour élaborer un véritable document de politique industrielle, déterminant les principales orientations transverses de l'action de l'Union et leurs moyens, et déclinant cette stratégie globale à l'échelle des filières stratégiques, parmi lesquelles la sidérurgie.



21. Encourager les travaux sectoriels, par exemple au sein d'un « Forum de l'Acier » de l'Union européenne, piloté par la Direction générale du Marché intérieur, de l'Industrie, de l'Entrepreneuriat et des Petites et Moyennes entreprises, et qui associerait les différentes Directions Générales de la Commission (Commerce, Énergie et Climat, Concurrence...), les représentants des États membres et les industriels.



22. Retenir la sidérurgie parmi les chaînes de valeur stratégiques identifiées au niveau européen et étudier quels besoins d'investissement du secteur sidérurgique pourraient bénéficier de la qualité de projet important d'intérêt européen commun (PIIEC), dont la mise en œuvre devrait être simplifiée afin d'accélérer son déploiement.



23. Réaliser une cartographie des crédits budgétaires, des fonds publics d'investissement et des outils de financement pouvant être orientés vers l'accompagnement de la transformation de la sidérurgie française.



24. Ramener à un niveau suffisant la dotation budgétaire du Fonds de développement économique et social (FDES) pour permettre le soutien ponctuel d'entreprises en restructuration disposant d'un projet solide mais pas des financements privés suffisants.



25. Nommer un ministre de l'industrie, qui soit doté des ressources humaines et budgétaires nécessaires à l'élaboration et à la conduite d'une véritable politique industrielle pour la France.



26. Assouplir la doctrine d'intervention de Bpifrance pour lui permettre, dans le respect du cadre établi par les règles européennes, de prendre des participations dans des entreprises sidérurgiques implantées sur le territoire national, y compris dans le cadre de restructurations.



27. Utiliser, dans le cadre établi par le droit européen, les leviers de la commande publique et de la normalisation pour encourager la consommation d'acier produit en France.



28. Favoriser l'utilisation d'acier produit en France dans la conception de bâtiments et d'infrastructures dans le cadre de l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de 2024, afin de valoriser les savoir-faire de la sidérurgie française.



29. Mieux associer les représentants des régions aux travaux de la filière sidérurgique, via le CSF et en lien direct avec les administrations centrales, dans l'objectif de faciliter les remontées d'information depuis les territoires et de coordonner à tous les échelons la mise en œuvre des engagements des pouvoirs publics.



30. S'assurer, dans le cadre des premières évaluations du programme "Territoires d'Industrie", que les dispositifs existants suffisent à répondre aux besoins des industriels et, le cas échéant, les compléter par de nouveaux outils de financement ou d'accompagnement.